

Par Perle BUGNION-SECRETAN

L'histoire se passe à Lausanne, entre 1675 et 1723. Mais il nous faut tout d'abord faire un saut en arrière.

La réforme débute à Zurich en 1519, avec Zwingli, qui n'est pas luthérien, puis à Bâle en 1522 avec Oecolompade, disciple d'Erasmus. Elle s'étend à d'autres villes, chacune ayant son propre réformateur. En 1530, c'est Lausanne avec Pierre Viret, en 1535 Genève avec Farel. Calvin, converti en 1533, arrive à Genève en 1536 et fait la même année imprimer l'*Institution chrétienne* à Bâle.

La même année encore, Berne envahit le Pays de Vaud, qui est un fief savoyard, pour protéger Genève, ville indépendante, mais alliée, objet de l'envie du duc de Savoie. Au passage, Berne impose la réforme comme religion officielle et crée l'Académie de Lausanne pour « enseigner l'orthodoxie ». Le Pays de Vaud devient un baillage bernois.

Les églises réformées de Suisse – beaucoup sont isolées en pays catholique – se rendent compte que, si leur diversité est une richesse, elle est aussi cause de faiblesse. A l'instar de ce que les églises luthériennes ont fait à Augsbourg, par exemple, elles adoptent en 1564, comme base doctrinale, un long document, la *Confession de foi helvétique*. Elle se réfère à l'Écriture Sainte et à la doctrine de Calvin. Berne l'impose dans le Pays de Vaud.

La Confédération Helvétique est une construction éminemment diverse et fragile. Trois petites républiques alpines, des démocraties, se sont unies par traité en 1291 pour défendre leurs franchises contre le Habsbourg, ce voisin devenu empereur d'Autriche. A ces trois petites républiques s'en sont jointes d'autres, Lucerne, Zurich, Berne, toujours par des traités d'alliance. Chaque Etat, canton aujourd'hui, conserve sa souveraineté. Ils sont treize au début du XVII^e siècle, mais ils ont des traités avec des territoires voisins, comme Genève,

ou des baillages. Au total, presque tout l'espace qui formera la Suisse (nom courant de la Confédération Helvétique). Sur les treize cantons, six sont catholiques, quatre réformés, trois à population mixte.

Lors de la guerre de Trente Ans, quand des troupes suédoises envahissent Schaffhouse pour prendre à revers la ville allemande de Constance, la Diète fédérale, formée des délégués des cantons, perçoit le danger. Elle décide que la Suisse pratiquera une politique de neutralité, condition de sa survie. Elle envoie le bourgmestre de Zurich, Hirzel, convaincre Louis XIII et Richelieu de ne pas conclure d'alliance avec les cantons protestants, ce qui provoquerait l'éclatement de la Confédération. Elle reste ainsi en dehors de la guerre. En 1648, la Diète fédérale se fait représenter à Münster par le bourgmestre de Bâle, Wettstein. Il signe les traités de Westphalie. Est ainsi reconnue l'existence de la Confédération Helvétique comme Etat souverain.

Les guerres de religion et la guerre de Trente Ans amènent des réfugiés en Suisse. On s'en inquiète. De même on s'inquiète des disputes entre églises réformées en France et en Hollande, dont les échos arrivent en Suisse. Et plus encore des théories audacieuses enseignées à l'Académie de Saumur, qui apparaissent menaçantes pour l'orthodoxie calviniste. La critique philologique de la Bible d'un Coppel ne sape-t-elle pas l'autorité des Ecritures ? L'enseignement dogmatique d'un Amyraud ne met-il pas en cause la doctrine de la prédestination en tentant de concilier « l'universalité hypothétique » de la volonté de Dieu avec la réalité du petit nombre des élus ? Et un Josué de la Place n'introduit-il pas une idée subversive en parlant d'une transmission héréditaire du péché originel ?

Le théologien Heidegger de Zurich propose alors en 1675 aux églises réformées suisses de renforcer la *Confession de foi Helvétique* par la *Formula Consensus*, dite le *Consensus*. Il devrait être signé par les professeurs de théologie, les pasteurs et les étudiants. Ils s'engageraient ainsi à ne rien enseigner ou prêcher de contraire à la *Confession helvétique* et par conséquent de contraire à la doctrine de Calvin. D'emblée, ce formulaire soulève de l'opposition : en 26 articles, il touche les questions les plus controversées du moment,

puisqu'elles vont de la philologie hébraïque au problème de la grâce universelle de Saumur opposée à la grâce particulière de Calvin.

A partir du moment où il pratique une politique personnelle, Louis XIV grignote les garanties que l'Edit de Nantes avait accordées aux réformés. Les réfugiés commencent à arriver plus nombreux. Après la proclamation de l'Edit de Fontainebleau, en 1685 et dans les années suivantes, c'est une véritable vague qui déferle sur le pays, probablement entre 100 et 150 000, alors que la population suisse dépasse de peu le million. Beaucoup iront en Allemagne ou en Hollande, bon nombre restent en Suisse, surtout dans le canton de Vaud. Ainsi Lausanne, avec une population de 7 000 âmes, en intégrera 1 500.

Les réfugiés apportent avec eux un précieux savoir-faire et leur riche culture. Cependant, la présence à Lausanne et dans les campagnes vaudoises de quelque 120 pasteurs huguenots pose un problème : y en a-t-il parmi eux qui aient été contaminés par l'enseignement de l'Académie de Saumur ? Certains pasteurs, surtout dans les paroisses rurales, s'émeuvent. Ils demandent aux autorités bernoises, dont dépend officiellement l'Eglise, d'exiger que les pasteurs réfugiés signent le *Consensus*, mais aussi de veiller plus strictement à ce qu'il soit signé par tous les ecclésiastiques vaudois. Berne acquiesce et impose la même mesure dans son canton.

L'accord est loin de se faire sur le bien-fondé d'une telle mesure. Elle est notamment critiquée par le pasteur Jean Claude de Charenton :

...Quand on juge de sens froid, on voit facilement que vos Articles ne sont point décidés dans l'Ecriture, ce qui fait assez croire que la sagesse divine n'a point voulu que vous fissiez de ces choses des Points de Foy, mais qu'au contraire elle a voulu qu'on se supportât mutuellement, comme on doit le faire sur des questions d'Ecole.

Alors s'engage, pour plusieurs années, une partie du chat et de la souris entre Berne, représentée par ses baillis, l'Académie où un ou deux professeurs sont des juristes et non des théologiens, et les pasteurs, eux-mêmes divisés entre – pourrait-on dire – fondamentalistes et libéraux.

En outre, dans le canton de Berne même, sont apparus depuis

quelque temps des groupes piétistes et anabaptistes. Le pouvoir civil éprouve le besoin de renforcer l'unité de l'Eglise à Berne et dans le canton de Vaud. Il n'a manifestement pas compris les causes de l'exode massif des huguenots. Il n'a pas conscience non plus du courant qui, depuis Grotius en 1611 et jusqu'à Bayle, Spinoza et Leibniz, traverse le siècle : on cherche une religion ramenée à quelques valeurs fondamentales. Une religion où les croyants soient responsables de leur vie spirituelle. Qui réponde à leur besoin de raison, de liberté et de foi :

C'est le consentement de vous à vous-même et la voix constante de votre raison, et non celle des autres, qui doit vous faire croire. Le croire est si important. (Pascal).

Parmi les pasteurs réfugiés à Lausanne il y a Antoine Barbeyrac, frère de ce célèbre médecin de Montpellier que Madame de Sévigné était allée consulter. Son fils Jean fait ses études à Lausanne. Il fréquente tout particulièrement un professeur de Crousaz qui enseigne le droit naturel, mais aussi la philosophie et les mathématiques. Il passe quelque temps à Genève. Il y noue une amitié pour la vie avec le théologien Jean-Alphonse Turretini. Celui-ci, lors de son tour d'Europe, a rencontré des personnalités telles que Newton et Malebranche.

Barbeyrac continue sur Berlin, y écoute Pufendorf, en traduit le *Droit Naturel*. Nommé professeur de droit, il rentre à Lausanne en 1709. Dans sa leçon inaugurale, il insiste sur le bénéfice que l'Etat retire d'une formation qui rende ses citoyens mieux capables de juger du bien commun.

Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever davantage. Toutes les lumières de la vérité ne peuvent rien pour arrêter la violence et ne font que l'irriter encore plus [...] La violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre.

Ces trois phrases de Pascal résument la longue lutte de ces années autour du *Consensus*. Je vous en épargne le détail fastidieux : requêtes, édits, mémoires, consultations, nouvelles requêtes, arrêts, nouveaux mémoires, J'en retiens cependant deux tentatives de conciliation qui ne sont pas sans intérêt. La première : en 1695, Lausanne propose

d'ajouter au Formulaire une réserve ainsi conçue : « pour autant que conforme à l'Écriture », mais Berne veut une signature « pure et simple ». Deuxième tentative, en 1705 : Berne explique que, dans son idée, le Formulaire est seulement affaire de dogme et non de foi ; Lausanne refuse cette distinction, comme de croire à la bonne foi de Berne.

En 1715, Barbeyrac est recteur. A ce titre, il fait à la fin de l'année académique le discours d'usage. Il salue « le magnifique et très honoré seigneur baillif », mais plus loin il ne craint pas d'invoquer les limites de la loi et le droit à la liberté de pensée :

Le but des lois civiles n'est pas de rendre véritablement vertueux ceux à qui on les impose. Il faudrait pour cela qu'elles pussent régler l'intérieur des hommes ; mais comme elles ne sauraient y pénétrer, elles ne sont pas en droit de se mêler de ce qui s'y passe ; cela est réservé au Scrutateur infini des cœurs. [...] Tout ce qui sent la force est par lui-même incapable de gagner l'esprit et par conséquent de fléchir le cœur. La force n'éclaire point et elle rebute. [...] Ceux qui veulent persuader doivent bien prendre garde de ne rien faire qui donne lieu de soupçonner qu'ils veulent contraindre.

Barbeyrac a lu Pascal, on le voit un peu plus loin :

En matière de choses indifférentes, ce qui est juste au-delà d'une montagne ou d'une rivière est injuste en deçà en raison de la volonté du législateur [...]

En 1716, Barbeyrac, toujours recteur, persiste. Il insiste cette fois sur le bénéfique des lois, mais il veut désabuser ceux qui, à *l'abri des lois humaines, se croient autorisés à fouler aux pieds les lois de Dieu et de la nature.*

Berne louvoie. Genève, Bâle ont déjà aboli le *Consensus*. En 1712, les pasteurs de Lausanne réclament une réforme ecclésiastique. En 1714, Leibniz a publié sa *Monadologie* qui proclame l'intériorité de la conscience. A Berne, on hésite : suivra-t-on l'exemple de Genève, qui favorise une théologie libérale ? Ou celui de Louis XIV, qui vient de réclamer au pape en 1713 la bulle *Unigenitus*. Cette bulle, à cause de laquelle, comme le dit René Pomeau,

Tout le siècle sera rempli par les efforts du pouvoir pour étouffer ou pour endormir un parti religieux puissant, indéracinable.

Et R. Pomeau d'ajouter plus loin :

Parmi les victimes [du pouvoir], les plus à plaindre étaient assurément les protestants.

Berne opte pour la rigidité. Non seulement le *Consensus* est maintenu, mais aussi la Chambre de Religion, qui est un tribunal d'inquisition, et encore le Serment d'*Association*, institué en 1699, que doivent prêter tous ceux qui exercent un emploi officiel. Pour Berne, la liberté de conscience, le libertinage ou l'anarchie, c'est tout un. Berne n'entend pas limiter son autorité sur l'Eglise. Elle est un instrument de son pouvoir. C'est de cela qu'il s'agit, et non plus de la pureté d'une doctrine.

En 1717, Barbeyrac quitte Lausanne. Il a reçu un appel de l'Université de Groningue. Il aura ainsi la chance de vivre et de travailler dans un pays où il espère trouver la liberté et aussi une plus riche circulation d'idées. Au passage il s'arrête à Paris. D'Aguesseau lui offre une pension pour qu'il traduise le *De jure belli ac pacis* de Grotius. Il refuse. Il a commencé cette traduction à Lausanne, elle est prête à être publiée en 1724. Barbeyrac entretiendra une abondante correspondance avec Turretini à Genève et de Crousaz à Lausanne. Il regrettera toujours Lausanne, et son influence continuera à s'y faire sentir. Il lutte avec ses amis pour que s'instaure à Lausanne ce qu'on pourrait appeler une orthodoxie libérale.

Excédée par les discussions avec l'Académie, Berne interdit au début de 1723 qu'on continue à disserter sur le sens et la portée du *Consensus*, il doit être signé purement et simplement, sous peine de destitution. Et cela bien que le roi d'Angleterre et le roi de Prusse aient écrit entre temps à Zurich et à Berne : ils leur demandent en termes diplomatiques de renoncer au *Consensus*, qui empêche le rapprochement entre les églises protestantes.

Le décret de Berne imposant le silence n'est pas encore parvenu dans le canton de Vaud que s'y produit un événement imprévisible. A cinq ou six lieues de Lausanne, dans le petit bourg de Cully, vit un homme tranquille, honorable et honoré. On l'appelle le major Davel. En effet, Berne lui a confié le commandement des

milices locales, quelque cinq ou six cents hommes, en raison de l'expérience qu'il a acquise dans l'armée bernoise et dans les régiments suisses à l'étranger. Il est rentré au pays depuis quelque temps pour s'occuper de ses vignes, et il exerce la fonction de notaire. Très pieux, peut-être même quelque peu piétiste, il est très opposé au *Consensus* et au Serment d'Association, symboles de la domination bernoise, par ailleurs relativement douce. Il veut la faire cesser. Certain d'être inspiré par Dieu, il décide de rassembler ses milices et de marcher sur Lausanne. Il veut sa démarche pacifique, il ordonne à ses troupes de se rassembler avec leurs armes, mais sans poudre ni plomb. Il ne confie son projet à personne.

Au matin du jour dit, le 23 mars 1723, les hommes qui ne savent rien, sont là au bord du lac, pour ce rassemblement insolite. On marche vers Lausanne. On pose les armes devant la cathédrale. Aler-tée, la municipalité envoie l'un des siens demander explication à Davel, mais il se tait, il parlera à l'hôtel de ville. Il a préparé une déclaration écrite demandant la suppression du *Consensus* et du Serment d'Association. Il expose son intention de libérer le pays de l'autorité de Berne. Il propose de reconduire « gentiment » les baillis à la frontière.

La population de la ville aurait peut-être suivi Davel, mais il ne fait pas appel à elle. Les édiles prennent peur. On enferme Davel dans le château de Lausanne.

Berne envoie aussitôt l'un de ses plus hauts magistrats prêter main forte aux autorités lausannoises, à la justice de qui Davel est remis. On le torture pour lui arracher le nom des complices qu'il n'a pas. Il reste paisible, mange bien, dort bien, parle aux pasteurs qui le visitent des visions qu'il a eues et qui l'ont engagé dans son projet. Il les considère comme d'inspiration divine...

On le condamne à mort pour trahison. On lui fait la grâce de n'être que décapité. Il y a foule, ce 24 avril 1723, le long du chemin qui va du château, sur la colline derrière la cathédrale, jusqu'à un endroit isolé, loin au bord du lac. Il y a foule aussi au pied de l'échafaud. Davel est autorisé à parler. Il n'a pas préparé de note écrite.

Il semble n'avoir pas fait d'allusions au *Consensus*. Mais peut-être le pasteur de Saussure qui a reconstitué son discours, a-t-il voulu éviter de revenir sur cette question que Berne voulait faire disparaître par le silence et l'oubli ?

Pourtant, deux mois plus tard, le 19 juin 1723, Berne abolit le *Consensus*. Un homme seul, armé seulement de sa foi et de son

besoin de liberté pour son pays et pour sa conscience, a mis fin à un usage abusif de la raison d'Etat, invoquée pour justifier l'emprise abusive de l'autorité civile sur l'Eglise et sur l'Académie de Lausanne. Ce qui est proprement la tyrannie pour Pascal.

En 1726, sur la suggestion de Barbeyrac, Barthélémy Barnaud, pasteur et secrétaire de l'Académie, publie toutes les pièces du dossier. Titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles survenus en Suisse à l'occasion du Consensus*. A la suite figure l'histoire de Davel. Le livre est publié à Amsterdam, sans nom d'auteur.

L'action solitaire et héroïque de Davel n'a été à ce moment ni comprise ni soutenue par la population vaudoise. Mais l'évolution politique et culturelle des années à venir lui a donné raison – ce qui ajoute encore à la valeur de son acte – et a permis la réalisation de ses vœux.

Dans la préface de son *Traité de la Morale des Pères de l'Eglise*, qui date de 1728, Barbeyrac plaide en faveur de la liberté civile pour les protestants :

C'est une grande avance pour disposer à une sage et juste tolérance dans l'Eglise que de laisser (...) à chacun dans l'Etat une honnête liberté de servir Dieu selon les lumières de sa conscience.

Une comparaison s'impose. A l'origine de la lutte de Port-Royal contre le Formulaire ou des jansénistes contre la Bulle *unigenitus*, et de la lutte contre le *Consensus* dans le Pays de Vaud, il y a la même revendication : le droit à la liberté de conscience, la limitation de l'usage par l'Etat de la raison d'Etat. Mais alors qu'en France la lutte, toute contemporaine, contre la Bulle *Unigenitus* tend à se confondre avec celle de l'opposition parlementaire à l'absolutisme royal, en Pays de Vaud, la lutte s'appuie sur des considérations de philosophie morale et de droit naturel : la liberté de conscience, un droit de l'homme.

Entre temps, la Guerre des Camisards a continué. Du Languedoc, des Cévennes arrivent de jeunes réfugiés ; ils demandent qu'on les prépare à prendre dans leurs paroisses persécutées le relais des pasteurs martyrs. Genève se sent trop proche de la France et de la Savoie pour assumer cette tâche. Berne également ne veut pas risquer de provoquer l'ire du roi de France. Mais à Lausanne un ou deux professeurs de théologie commencent en 1726 à donner clan-

destinement, chez eux, des cours à deux ou trois étudiants. On ne peut pas les intégrer dans l'Académie : on y donne les cours en latin, leur présence y serait facilement repérée, ils ont besoin d'une formation plus pratique qu'académique. Ainsi débute ce qui est devenu le Séminaire Français de Lausanne, financé par les églises protestantes de Vaud, de Genève, Berne, Bâle et Zurich, d'Angleterre et des pays allemands.

Au cours du siècle, 400 étudiants y ont été formés, 300 sont retournés en France, permettant la reconstitution et le maintien des églises réformées. Parmi les Français repartis, six sont morts martyrs pour leur foi.

Avec les Lumières, la notion de liberté de conscience s'affirme. De même celle de tolérance qui en procède. Depuis 1749, les *Nouvelles Ecclésiastiques* ont une rubrique sur la tolérance. En 1760, Voltaire publie à Genève son *Traité de la Tolérance*. En 1764, Rousseau écrit dans ses *Lettres de la Montagne* parues à Amsterdam : « La religion protestante est tolérante par principe, elle l'est essentiellement, elle l'est autant qu'il est possible de l'être, puisque le seul dogme qu'elle ne tolère pas est celui de l'intolérance ». L'histoire du *Consensus* – et il y a d'autres exemples – montre que, malheureusement, les protestants peuvent aussi être coupables d'intolérance. Tout de même, en 1766, ces hérétiques qu'il n'aimait pas publier à Lausanne les œuvres complètes d'Antoine Arnauld. Les imprimeurs ont prudemment ajouté Paris à Lausanne comme lieu de publication pour déjouer la censure bernoise qui existe encore.

Cependant, les efforts de Vaudois épris de liberté aboutissent à la fin du siècle. On reconduit "gentiment" les baillis bernois à la frontière, comme l'avait voulu Davel. Le Pays de Vaud entre dans la Confédération Helvétique comme un canton de plein droit.

BIBLIOGRAPHIE

Principalement :

Jean BARBEYRAC, *Discours académiques*, éd. Goyard-Fabre, Centre de philosophie du droit, Paris, 1996.

Barthélémy BARNAUD, *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles survenus en Suisse à l'occasion du Consensus*, anon., Amsterdam, 1726.

Accessoirement :

EGRET, *Louis XV et l'opposition parlementaire*, Paris, 1970.

ENCYCLOPÉDIE PROTESTANTE, Genève / Paris, 1995

GOYARD-FABRE, *Introduction et notes à l'édition des Ecrits de droit et de morale de Barbeyrac*, Centre de philosophie du droit, Paris, 1996

HILDESHEIMER, *Le Jansénisme*, Paris, 1991

LAGRÉE, *La Raison Ardente. Religion naturelle et Raison au XVII^e siècle*, Paris, 1995

LASSERRE, *Le Séminaire Français de Lausanne 1726-1802*. Bibliothèque Historique Vaudoise, Lausanne, 1997.

MEYLAN, *Barbeyrac*, Lausanne, 1937

PITASSI, *De l'orthodoxie aux Lumières*, Genève 1992

VOLTAIRE, *Traité de la Tolérance*, éd. Pomeau, Paris 1989.